BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études et des statistiques locales

Circulaire du 7 juillet 2008 relative aux comptes administratifs des groupements de communes à fiscalité propre (exercice 2007)

NOR: INTB0800129C

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.

Pour permettre la publication des statistiques (y compris les ratios de référence) sur les finances des groupements de communes à fiscalité propre, pour l'exercice 2007, je vous prie de m'adresser dans les meilleurs délais possibles :

les budgets principaux des comptes administratifs 2007 des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des syndicats d'agglomération nouvelle et des communautés de communes de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2007. La liste de ces dernières figure en annexe.

Pour faciliter le traitement des informations, je vous demande d'effectuer l'envoi de ces documents, de façon échelonnée si besoin est, à l'adresse suivante : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de M. François Gitton, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la fourniture rapide de ces informations. Elles permettent notamment de calculer les ratios moyens définis en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, je vous rappelle que le vote arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. En conséquence, je vous remercie par avance de me faire parvenir l'ensemble des comptes administratifs de ces groupements de communes à fiscalité propre le 1^{er} septembre 2008.

Pour le directeur général des collectivités locales :

Le chef du département des études

et des statistiques locales,

J.-L. HELLER

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS AU 1er JANVIER 2007	
Numéro du département	Nom de la communauté de communes
01	CC de la plaine de l'Ain
01	CC du pays de Gex
17	CC de la Haute-Saintonge
29	CC du pays de Quimperlé
44	CC d'Erdre et Gesvres
44	CC du pays d'Ancenis
54	CC de l'agglomération de Longwy
57	CC du pays Orne-Moselle
59	CC Cœur d'Ostrevent
60	CC de l'agglomération creilloise
60	CC du pays de Valois
64	CC du Sud pays Basque
74	CC de l'agglomération annemasienne
77	CC Marne et Chantereine

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS AU 1er JANVIER 2007	
Numéro du département	Nom de la communauté de communes
78	CC de la Boucle de la Seine
78	CC des deux rives de la Seine
78	CC Versailles-Grand Parc
85	CC du pays yonnais
89	CC de l'Auxerrois
91	CC de l'Arpajonnais
92	CC de Châtillon-Montrouge
93	CC Le Bourget-Drancy
95	CC du Parisis
972	CC du Nord Martinique
973	CC du Centre littoral
974	CC du Sud

La population prise en compte est la population totale au 1er janvier 2007.